

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 501 771**

A3

**DEMANDE  
DE CERTIFICAT D'UTILITÉ**

(21) **N° 81 05351**

(54) Profilé blindé pour huissières destinées à des éléments blindés, et huissière ainsi réalisée.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **E 06 B 1/16, 5/10.**

(22) Date de dépôt ..... 12 mars 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 37 du 17-9-1982.

(71) Déposant : DIEMERT Jean-Marc et Société dite : ETABLISSEMENT PHILIPPE RITZENTHALER SA, résidant en France.

(72) Invention de : Jean-Marc Diemert.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Pierre Nuss, conseil en brevets,  
10, rue Jacques-Kablé, 67000 Strasbourg.

Demande de certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet déposée le 12 mars 1981 (art. 20 de la loi du 2 janvier 1968 modifiée et art. 42 du décret du 19 septembre 1979).

La présente invention concerne le domaine de la menuiserie métallique, en particulier des huisseries destinées à la réception des blindages en acier ou en verre, et a pour objet un profilé blindé pour de telles huisseries.

5 L'invention a également pour objet une huisserie réalisée grâce à ce profilé.

Actuellement, le montage des vitres en verre blindé ou des blindages en acier munis d'un revêtement de décoration en bois, ou autre, est généralement réalisé au moyen d'huisseries 10 en aluminium ou en alliage d'aluminium. Ces blindages connus présentent une protection suffisante contre les agressions avec des armes classiques, mais les huisseries, qui forment la périphérie des cloisons, n'offrent pas le même degré de protection et n'assurent pas, de ce fait, la continuité de protection souhaitable.

15 Pour obvier à cet inconvénient, il a été proposé d'enfiler des éléments en acier dans les parties creuses des huisseries. Cependant, un recouvrement complet de la zone de maintien du blindage n'est pas possible, et une homogénéité parfaite de la protection ne peut pas être assurée.

20 La présente invention a pour but de pallier cet inconvénient.

Elle a, en effet, pour objet un profilé blindé pour huisseries de soutien d'éléments blindés, caractérisé en ce qu'il 25 est muni sur sa face antérieure, sur toute la largeur, d'un logement dans lequel est enfilé un profilé en acier formant un blindage pour le profilé de l'huisserie et pour la zone de recouvrement entre l'huisserie et l'élément blindé monté dans celle-ci.

30 L'invention a également pour objet une huisserie caractérisée en ce qu'elle est constituée par un assemblage de profilés munis sur leur face antérieure d'un logement pourvu d'un profilé en acier.

35 L'invention sera mieux comprise grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence au dessin schématique annexé, dans lequel :

la figure 1 est une vue partielle en coupe d'une huisserie conforme à l'invention munie d'un blindage en acier, et la figure 2 est une vue analogue à celle de la figure 1 d'une huisserie munie d'une vitre en verre blindé.

5 Conformément à l'invention, et comme le montrent, à titre d'exemple, les figures 1 et 2 du dessin annexé, le profilé blindé 1 pour huisseries de soutien d'éléments blindés est muni d'un logement 2 pour un profilé en acier 3, ce logement 2 s'étendant sur toute la largeur de la face antérieure du profilé 1.  
10 Le profilé en acier 3 forme un blindage pour le profilé 1 et pour la zone de recouvrement entre l'huisserie et l'élément blindé 4 monté dans celle-ci.

15 Le profilé 1 est réalisé par extrusion, et les dimensions du logement 2 sont définies en fonction des besoins, c'est-à-dire suivant l'épaisseur nécessaire du profilé en acier 3. Ce dernier est mis en place dans le logement 2 au cours de la réalisation des huisseries.

20 La figure 1 représente une huisserie conforme à l'invention maintenant de manière connue, au moyen de joints 5 un élément blindé 4 sous forme d'une tôle d'acier 6 munie de revêtements intérieur 7 et extérieur 8. Dans le mode de réalisation représenté dans la figure 2, l'élément blindé 4 est sous forme d'une vitre en verre blindé feuilleté.

25 Grâce à l'invention, il est possible de réaliser une protection totale de locaux sans point faible au niveau des huisseries.

30 Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté au dessin annexé. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution du profilé, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

## - R E V E N D I C A T I O N S -

5 1. Profilé blindé pour huisseries destinées à des éléments blindés, caractérisé en ce qu'il est muni sur sa face antérieure, sur toute la largeur, d'un logement (2) dans lequel est enfilé un profilé en acier (3) formant un blindage pour le profilé (1) de l'huisserie et pour la zone de recouvrement entre l'huisserie et l'élément blindé (4) monté dans celle-ci.

10 2. Huisserie destinée à des éléments blindés, caractérisée en ce qu'elle est constituée par un assemblage de profilés (1) selon la revendication 1.

Fig.1

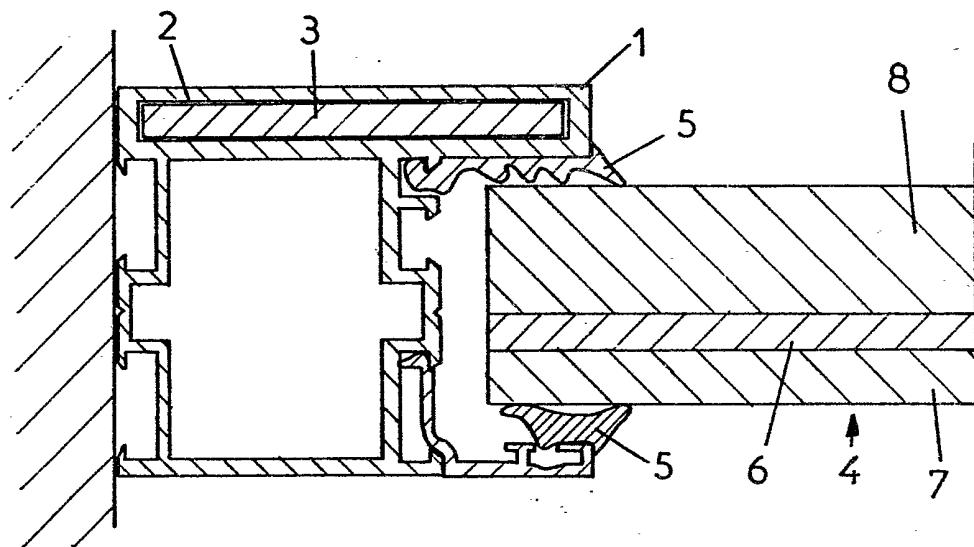


Fig. 2

